

LIGNE NOUVELLE PROVENCE COTE D'AZUR

CONCERTATION PUBLIQUE 2016

ATELIER ENVIRONNEMENT ET DEVELOPPEMENT DURABLE

N°2

23/06/2016

COMPTE RENDU



SOMMAIRE

1. Participants	3
2. Ordre du Jour	5
3. Rappels	5
4. Synthèse des échanges	6
5. Suites de l'atelier	17

DATE ET LIEU

23/06/2016	Marseille – Parc Chanot – Palais des Arts
------------	---

AUTEUR

Stéphane SAINT-PIERRE	NICAYA Conseil / KFH – AMO Concertation
-----------------------	---

1. Participants

GADSECA	BEGOU-PIERRINI Francine LANTERI Jacques
Stop LGV Sud Ste Baume	BUISSON Claude
Vivre à Gémenos	CHAIX René
FFP PACA CORSE	COROT Didier WATTE Nikola
Collectif Biot	DESPORTES-JENNINGS Laurence ZAMPETTI Maurizio
Stop Nuisances Cuers	DUCREUX Ilda CHEVRET Nadyne
ENSP	COUY François MILLIAS Alain
Dracénie	DECOMPTE Frédéric
FFME	FULCONIS Claude
UFC Que choisir ?	GUIRAUD Jacques
Appel Le Muy – Association Bagnolaise d'Information	HERVE Joël
Stop LGV Sanary	LAPARRA Béatrice
ADEV	QUINTAVALLE Christophe
Marseille Provence	HUCHON Jean-Pierre
Enterrons la LGV	AMBERTO Alex
FNE PACA	COPPEY Stéphane
NOSTER PACA ALAS	PELLOUX Raymond
FNE 13	ROUSSEAU Pierre
HetR	RAULT Isabelle
Association des habitants du petit et grand Rouvière	RIDEAU Benoît
HARPS	PENEL Patrick
CCIMP	REVERCHON Marc SIWEK Maud
CCI de Région	GLORIAN Christophe
Association Bréguières Mougins	HEUSE Bernard
Groupement des Riverains du Beausset	URSAT Paul
GIR	MOLINARI Jacques
CR PACA	LEYDET Jean-Christophe TOMAS Ludovic

LES AMIS DU RAIL	NALLINO Germain
FARE Sud	GONELLA Jean
Cannes	MARIE Philippe
TGV Développement	SEGUIN Alain
EVM	DESRIAUX Pierre
DREAL PACA	PRIESTER Jonathan
Garant de la concertation	QUEVREMONT Philippe
SNCF Réseau	LABAT Annick
NICAYA Conseil	SAINT-PIERRE Stéphane GUIOT Oriane

EXPERTS / INTERVENANTS

SNCF Réseau	D. TOMASI
ARTELIA	B. COUVERT

DIFFUSION

DOCUMENTS JOINTS

Participants	Support Power Point
--------------	---------------------

2. Ordre du Jour

- + **Atelier n°2 :**
 - o Retours sur l'Atelier n°1
 - o Atlas cartographique et démarche – enjeux et sensibilités
 - Atlas et éléments constitutifs (légendes) – Damien TOMASI – SNCF Réseau
 - Les 3 secteurs géographiques de la Priorité 1 – Bernard COUVERT - Artelia
 - o Atelier en groupes de travail : approfondissement des enjeux des territoires de la Priorité 1
 - o Contribution Fédération Française du Paysage
 - o Clôture et suites

3. Rappels

Les objectifs des 2 ateliers EDD consistent à partager l'approche de SNCF Réseau en matière de prise en compte des enjeux de l'environnement et du développement durable dans le projet de ligne nouvelle et apporter des réponses aux questions des participants.

Le dispositif de concertation dans lequel s'inscrit la démarche d'atelier « environnement et développement durable » (EDD) a été validé lors du comité de pilotage de la LNPCA le 12/04/2016 :

- + **Etape 1** : information sur le projet et mise en place des ateliers saturation et EDD avec le milieu associatif et socio-économique ;
- + **Etape 2** : échanges avec les élus concernés sur les résultats des études de SNCF Réseau relatives aux variantes de tracés et de position des gares ;
- + **Etape 3** : concertation avec le public sur les variantes de tracés et de gares ;

Cinq documents serviront de supports à la concertation :

- + **Livret 0** : dispositif de la concertation publique ;
- + **Livret 1** : problématiques de déplacements en Provence et sur la Côte d'Azur ;
- + **Livret 2** : présentation du projet de LNPCA ;
- + **Livret 3** : **synthèses des informations sur la saturation ferroviaire et la prise en compte de l'EDD par le maître d'ouvrage dans le projet de ligne nouvelle et consignation de l'ensemble des avis exprimés lors des ateliers « saturation ferroviaire » et « EDD » ;**
- + **Livret 4** : propositions des variantes de tracés et de positionnement des gares soumises à la concertation publique.

4. Synthèse des échanges

Retours sur l'atelier 1

Intervenant qui ne s'est pas présenté

Nous vous avons envoyé des avis il y a trois ans ainsi que des propositions que vous n'avez pas publiées. Vous avez produit un compte rendu du précédent atelier qui ne retranscrit pas nos échanges.

- *Réponse de SNCF Réseau : il vous est proposé d'envoyer les remarques et ajustements que vous souhaiteriez afin que SNCF Réseau puisse les prendre en compte et ajuster le document dans ce sens. Pour rappel, vos contributions feront partie du livret 3 support de la concertation.*

Philippe Quevremont, garant de la concertation - CNDP

M Quévremont rappelle le rôle qui lui incombe : nommé par une autorité administrative indépendante, la Commission Nationale du Débat Public, il doit veiller à la bonne information et participation du public. Il annonce que, dans ces ateliers, son rôle consiste à veiller au bon déroulement de la concertation, a priori sans intervenir sur le fond des échanges.

Il précise qu'il a été convenu qu'à l'issue de ces ateliers les participants pourront émettre des avis qui seront publiés, notamment sur le site internet et dans le livret 3 du dossier support de la concertation. La marche à suivre pour les modalités d'expression a été envoyée aux participants. Si des ajustements sont à réaliser dans les comptes rendus, charge aux participants d'en faire part à SNCF Réseau.

Jean Gonella – FARE Sud

Les élus participent-ils aux mêmes types d'ateliers que les associations et les représentants du monde socio-économique ? Je travaille dans la culture et je trouve enrichissant de se confronter avec les élus. Je trouve que cette barrière étanche est malséante, les élus sont des citoyens, ils devraient être associés au travail en ateliers. Est-ce que cela signifie que les élus sont au dessus de nous ?

- *Réponse de Philippe Quevremont, garant de la concertation : la concertation est ouverte à tous avec un temps de parole réparti au mieux. Cela pose la question de l'articulation entre la démocratie participative et représentative. Il est indispensable que les élus se prononcent, ils ont une responsabilité dans l'aménagement du territoire et dans l'engagement des fonds publics. Il a été convenu en COPIL d'une démarche qui permet de recueillir l'avis de l'ensemble des parties prenantes, organisée en trois étapes (précisé ci-avant). Les échanges avec les élus permettent d'évoquer par territoire les spécificités locales. Cette démarche est aussi importante que celle des ateliers.*

Laurence DESPORTES-JENNINGS - Collectif BIOT

Nul ne conteste que les élus délibèrent. Dans des débats qui sont d'ordre public, on devrait tous pouvoir échanger. Ici nous discutons sans mandat et les élus pourraient discuter sans mandat. L'atlas transmis par SNCF Réseau est difficile à télécharger et à enregistrer. Nous n'avons pas pu télécharger les documents est ne les avons pas eu à temps.

- *Réponse de SNCF Réseau : en cas de difficulté de téléchargement ou autre problème technique, il est important de prendre contact directement avec SNCF Réseau afin de le signaler afin que SNCF Réseau puisse y remédier et permettre à chaque participant de disposer des informations.*

Stéphane COPPEY – FNE PACA

Nous souhaitons que les avis soient consignés et que les questions posées aient des réponses. Nous demandons des réponses techniques à nos questions.

- *Réponse de SNCF Réseau : les questions posées par le public font l'objet d'un travail d'analyse et de réponse systématique par SNCF Réseau. Le site internet du projet propose une rubrique : Questions / Réponse destinée à recueillir les questionnements et les réponses ad-hoc de SNCF Réseau. Les avis des participants sur l'atelier EDD ou sur celui lié à la saturation ferroviaire seront consignés dans le Livret 3 du dossier support de la concertation.*

Nadyne CHEVRET – Stop Nuisances Cuers

La concertation ne m'a pas apporté grand chose, ce n'est pas aux élus d'émettre les demandes de réunions publique sur leurs territoires.

- *Réponse de SNCF Réseau : SNCF Réseau prévoit un certain nombre de réunions publiques pour que chacun s'exprime. Les élus pourront demander des réunions locales en plus. Cette démarche de concertation a été proposée et validée en Comité de Pilotage le 12 avril.*

Benoît RIDEAU - Association des habitants du petit et grand Rouvière

Les tracés ont été étudiés. A-t-on encore la possibilité de les faire bouger ou évoluer ?

- *Réponse de SNCF Réseau : différents tracés seront soumis à la concertation publique en automne. Vous pourrez vous exprimer sur ces variantes dans le cadre du dispositif de concertation proposé.*
- *Précision de Bernard Couvert – Artélia : les bureaux d'études et SNCF Réseau ont travaillé sur des éléments d'analyse des enjeux environnementaux et de développement durable sur les territoires concernés par le projet. L'atelier d'aujourd'hui a pour objectif d'approfondir ce travail, de prendre en compte vos remarques afin d'améliorer et d'ajuster le travail déjà réalisé, de prendre connaissance de l'importance accordée aux différents enjeux sur le territoire. Parallèlement, les échanges avec les élus permettent d'enrichir ces*

éléments autant que le travail prévu aujourd'hui. La concertation publique de l'automne permettra aux participants de s'exprimer sur les différentes variantes de tracés.

Nadyne CHEVRET – Stop Nuisances Cuers

Avez-vous pris en compte que les études pour les extrémités des sections de Priorité 1 engagent des conséquences sur les sections suivantes de Priorité 2. Les élus de Priorité 2 me semblent exclus de la réflexion. Il faut informer les élus et territoire concernés pour la Priorité 2.

- *Stéphane SAINT-PIERRE : Les élus des territoires concernés par les limites de la P1 sont associés à la réflexion. Il propose d'engager l'atelier selon l'ordre du jour prévu.*

Jacques MOLINARI - GIR MARALPIN

Comment pouvez-vous imaginer que l'on puisse donner de bons avis à partir du dossier qui a été envoyé ? Est-ce que ce dossier a été soumis aux élus ? Pourquoi nous priver des infos que vous communiquez aux élus ? Communiquez-nous les tracés que vous avez donné aux élus et nous pourrions travailler là dessus.

Paul URSAT – Groupement des riverains du Beausset

Nous souhaitons travailler sur des fuseaux plus étroits afin de cibler les tracés et les ouvrages. Avec ce document nous ne disposons pas d'un périmètre suffisamment réduit pour avancer dans nos réflexions. Nous souhaitons travailler à partir des tracés. Nous souhaitons que nous soient communiqués les tracés. Comment le public concerné par la Priorité 2 pourra être concerté s'il n'a aucune connaissance de ce qui va advenir sur son territoire ?

- *Réponse de SNCF Réseau : les tracés seront soumis à la concertation publique à l'automne conformément au COPIL du 14 avril dernier qui a validé le processus de concertation précisé ci-dessus. Vous pourrez vous exprimer sur ces variantes dans le cadre du dispositif de concertation proposé qui sera validé en comité de pilotage en septembre 2016. La concertation porte sur les aménagements de la priorité 1 qui ont fait l'objet d'études de positionnement de tracés et de gares suite aux décisions ministérielles. Concernant les aménagements de la priorité 2, SNCF Réseau n'a pas été mandaté pour réaliser de telles études.*

Philippe Quevremont, garant de la concertation - CNDP

Les territoires de la Priorité 2 sont concernés par la concertation à venir dans le cadre d'une information sur le projet. La réalisation de la Priorité 2 est mise en perspective. Le public concerné par la P2 sera informé et pourra participer aux échanges concernant la Priorité 1.

Ilda DUCREUX – Stop Nuisances Cuers

Ce n'est plus le même projet puisque la Priorité 3 n'existe pas.

Joël HERVE – APPEL Le Muy

Il est écrit dans les documents que vous nous avez transmis que des études spécifiques ont été menées par SNCFR concernant les tracés dans la basse Vallée de l'Argens. Nous n'avons pas connaissance de ces études. Dans le compte rendu de l'Atelier 1 certains éléments retranscrits ne sont pas fidèles à nos échanges.

Toute la gouvernance précédente est inutile, on dit des choses qui ne sont pas retenues et la gouvernance change tout le temps :

- Réponse de SNCF Réseau :
 - La Commission Mobilité 21 a été mandatée afin de hiérarchiser les projets de transports et d'infrastructures
 - Le projet de Ligne Nouvelle Provence Côte d'Azur a été phasé en trois étapes :
 - Priorité 1 : éléments de projet réalisés d'ici 2030
 - Priorité 2 : éléments de projet réalisés entre 2030 et 2050
 - Eléments de projet réalisés après 2050
 - Décision Ministérielle Octobre 2013 : accélérer le rythme des études de la Priorité 1
 - Décision Ministérielle Mai 2014 : validation de la ZPP des sections de la Priorité 1
 - Décision Ministérielle Avril 2015 : validation de la ZPP des sections de la Priorité 2
 - Etudes de tracés sur la P1 : conformément aux décisions du COPIL du 14 avril 2016 : partage avec les élus des territoires puis partage à l'automne avec le public
 - Pour définir les Zones de Passage Préférentielles (ZPP) des investigations ont effectivement été conduites par SNCF Réseau. Mais ces investigations ne correspondent pas aux études de tracés qui nécessitent des investigations plus poussées. SNCF Réseau a été mandaté par le COPIL et une décision ministérielle pour réaliser les études de tracés sur les secteurs de la P1 dont les aménagements seront soumis à la concertation de l'automne 2016. SNCF Réseau n'a pas été mandaté pour réaliser des études de tracés sur les secteurs d'aménagement de la P2. Les études de tracés de la P2 n'existent pas. Si une décision d'étude des tracés sur P2 était prise par le gouvernement, un délai de l'ordre de 2 ans serait nécessaire pour disposer des tracés.

Jacques MOLINARI - GIR MARALPIN

Nous souhaitons disposer des tracés étudiés pour la Priorité 1.

- Réponse de SNCF Réseau : le programme de travail précisé au début de l'atelier (séance n°1) repris dans l'envoi de l'invitation à l'atelier propose de partager votre vision des enjeux territoriaux des ZPP avant de travailler sur les tracés à l'automne.
Pour rappel les objectifs des ateliers EDD affichés par SNCF Réseau depuis le début des ateliers sont les suivants :
 - Porter à connaissance la démarche de prise en compte des enjeux EDD liés au projet

- *Identifier de votre point de vue les enjeux locaux*
- *SNCF Réseau souhaite enrichir les enjeux identifiés avec ses prestataires techniques par la lecture territoriale des participants à l'atelier. SNCF Réseau propose, conformément aux décisions du COPIL d'avril 2016, de travailler sur les propositions de tracés à partir de la concertation publique de cet automne.*

Jacques MOLINARI - GIR MARALPIN

Vous nous faites assumer une telle responsabilité et vous ne faites pas le même travail avec les élus.

Philippe Quevremont, garant de la concertation - CNDP

Si le Maître d'ouvrage venait vers vous avec des tracés prédéfinis il lui serait reproché de ne pas avoir associé les associations et les représentants du monde socio-économique en amont. L'objet de l'atelier de ce jour est de vous associer en amont du travail avec le grand public, pour enrichir les études menées.

Jean-Christophe Leydet – Conseil Régional PACA

En tant que membre des services du Conseil Régional en charge du projet, je suis associé et suis le projet depuis 2011. Entre 2005 et 2011 les élus ont changé et leurs positions ont évolué au regard de nombreux éléments : pollution, congestion, pas de solutions alternative pour gérer la congestion routière. Les élus ont souhaité que leur soit présenté le projet compte tenu notamment des temporalités de la Priorité 1 (avant 2030). Ils ont souhaité bénéficier d'une présentation approfondie pour pouvoir mener à bien leur travail d'élus. L'intérêt de ces ateliers est de travailler avec les milieux associatifs en amont de la concertation afin de se concentrer sur les objets du projet à l'automne.

Ilda DUCREUX – Stop Nuisances Cuers

Pendant combien de temps pourrons-nous faire évoluer les tracés relatifs à la Priorité 1 ? Certaines espèces végétales et animales ne sont visibles qu'au printemps et nous avons besoin de pouvoir les identifier. Voici un exemple d'action pour la protection de la flore et de la faune : l'autoroute A28 a été abandonnée pour protéger certaines espèces.

- *Réponse de SNCF Réseau : l'objectif de la réunion de ce jour est justement de recenser votre connaissance de ces enjeux pour les prendre en considération.*

Intervenant qui ne s'est pas présenté

Nous participons à la concertation depuis 2004 : nous souhaitons connaître les tracés. Les élus ont été très mécontents de ne pas connaître les tracés avant les associations. Ils n'ont pas participé au débat public et ont tenu selon nous une position de retrait. Aujourd'hui les élus sont informés

avant les associations. Nous exprimons notre mécontentement. Pourquoi ne pas faire des réunions géographiques dans lesquelles les élus seraient rassemblés avec les associations ?

- *Réponse de SNCF Réseau : ce n'est pas l'objet de la réunion de ce jour. Le travail que vous évoquez est bien prévu à l'automne, lorsque la concertation publique sera engagée. A ce jour, nous sommes dans une phase de travail préalable et préparatoire.*

Alexandre AMBERTO – Enterrons la LGV

Il manque la pagination sur le document envoyé. Nous avons des remarques sur l'identification de certains enjeux : des milieux considérés comme « humains » correspondent à des activités industrielles notamment.

- *Réponse de SNCF Réseau : l'objectif de la réunion de ce jour est justement de recenser votre connaissance de ces enjeux. Il serait intéressant de pouvoir démarrer l'atelier pour justement recueillir vos points de vue sur les enjeux propres aux différents secteurs de la ZPP.*

Jacques GUIRAUD - UFC que choisir

Les participants réagissent comme s'ils voulaient être Maître d'Ouvrage. L'objectif de ce travail est d'élargir la grille et l'analyse multicritères. Nous souhaitons suivre l'ordre du jour et travailler comme convenu, se centrer sur les objectifs de travail et non pas revenir sur des éléments déjà validés et actés.

2^{eme} intervention

Damien TOMASI – SNCF Réseau

Atlas de l'environnement et éléments constitutifs – partage des légendes de l'atlas :

- Atlas des zones d'intérêt écologique, de protection, d'inventaires et de périmètres de gestion
- Atlas des milieux naturels : continuités écologiques
- Atlas des milieux humains
- Atlas du paysage
- Atlas de l'eau
- Atlas des risques naturels

3^{eme} intervention

Bernard COUVERT - ARTELIA

Parcours des principaux secteurs :

- Nœud marseillais
 - Marseille Nord
 - Saint Charles
 - Marseille Est
 - Huveaune
- Var : secteur de la Pauline
- Nœud azuréen
 - Siagne - raccordement
 - Ouest Alpes Maritimes – Biot
 - Villeneuve-Loubet – Saint-Laurent-du-Var – Nice
 - Cannes – Grasse et raccordement

Echanges

Collectif Biot

Le conseil municipal de Biot a voté à l'unanimité une motion précisant que la commune ne souhaitait pas que le projet passe sur ou sous le territoire communal. Nous n'avons jamais vu les BE sur le terrain procéder aux relevés faune/flore. Je rappelle l'existence de deux décharges à Villeneuve-Loubet : la ZPP est trop large pour balayer l'ensemble des enjeux, la localisation de puits de captage, etc.

- *Réponse de SNCF Réseau : Différents carnets de relevés faune/flore ont été réalisés. De nouveaux relevés plus précis sont prévus : de nouvelles investigations seront menées. Le projet sera soumis à l'avis de l'Autorité Environnementale au cours des phases à venir. Les procédures auxquelles est soumis le projet sont très normées et réglementées et permettent une analyse fiable de ses impacts.*

Nadyne CHEVRET – Stop Nuisances Cuers

Quand le projet concernant la zone de La Pauline / Hyères est-il entré dans la Priorité 1 ?

- *Réponse de SNCF Réseau : Lors des décisions ministérielles précitées.*

Benoît RIDEAU - Association des habitants du petit et grand Rouvière

Quand les tracés seront partagés en septembre et qu'une variante sera choisie des études environnementales plus précises seront réalisées. Mais ces études interviendront trop tard, il faudrait les réaliser avant de choisir une variante.

- *Réponse de SNCF Réseau : les études sont menées de façon progressive et itérative. Il n'est pas possible de tout étudier au même niveau de détail car les zones de passage recouvrent des périmètres larges. SNCF Réseau a fait appel à des bureaux d'études*

certifiés pour élaborer les inventaires faune/flore. Lorsque les variantes préférentielles seront choisies des inventaires plus précis seront réalisés. On ne peut pas exclure qu'on tombera sur des éléments qui remettent en cause certaines options sur lesquelles il faudrait revenir ensuite. La logique est la même concernant le milieu humain.

Stéphane COPPEY – FNE PACA

Quand la section Le Muy – Cannes passera-t-elle en priorité 1 ? Quand aurons-nous les éléments ?

- *Réponse de SNCF Réseau : Il conviendra d'avoir une décision ministérielle nouvelle.*

Intervenant qui ne s'est pas présenté

Concernant le milieu humain : nous avons l'impression que vous considérez que les zones d'activités sont plus sensibles que les zones d'habitations alors que les bâtiments d'activités peuvent être aussi efficaces que des murs anti-bruit.

- *Réponse de SNCF Réseau : le bâti et les zones d'activités / d'habitations sont pris en dans les études. SNCF Réseau s'efforce de réaliser un travail le plus précis possible et d'identifier les activités importantes, si elles sont difficiles à déplacer ou non ainsi que les impacts sur l'emploi.*

Germain NALLINO – Amis du Rail

Si un autre phasage est prévu est-il opportun de réfléchir à une sortie de tunnel plus au Nord à Saint-Laurent-du-Var ?

- *Réponse de SNCF Réseau : pour l'instant il n'y a pas d'autre phasage prévu sur ce secteur du projet.*

Nicolas WATTE - FFP

Le paysage est souvent perçu comme une contrainte, on ne parle pas de globalité et de dynamique territoriale, il y a un volet oublié dans les documents : la dynamique de paysage, la continuité paysagère et les impacts que la ligne aura là-dessus. L'école du paysage de Marseille peut apporter des éléments à ce sujet, nous proposons de définir avec SNCFR des points clés qui semblent faiblement pris en compte

- *Réponse de SNCF Réseau : Le potentiel paysager est complexe à cartographier, des premiers éléments ont été étudiés au cours de la phase 1. Plus d'éléments seront étudiés par la suite, ce n'est pas l'entrée prioritaire pour la concertation de l'automne. Ce travail très important sera conduit dès lors qu'une variante de tracé et des positions de gares auront été retenues. Actuellement la ZPP est trop large pour entreprendre un tel travail.*

Jacques MOLINARI - GIR MARALPIN

Nous ne doutons pas que vous ayez bien fait sur les études pour les fuseaux, mais on ne peut pas travailler aussi finement que vous si nous n'avons pas les tracés. Vous avez segmenté les tracés : dans le Var on a du mal à croire que l'on peut faire une césure après la Pauline jusqu'aux sections concernant la Priorité 2. Vous créez un cul de sac ferroviaire. Vous nous empêchez de prendre connaissance des éléments que les élus connaissent. Nous sommes prêts à affiner les réflexions. Nous souhaitons connaître les adresses des participants aux ateliers afin de travailler entre nous sur les enjeux. Nous vous soumettrons nos réflexions par la suite.

Intervenant qui ne s'est pas présenté

Concernant la Priorité 2 dans la Vallée de la Siagne de Puget-sur-Argens jusqu'à Mandelieu : il existe de nombreuses failles, la phase travaux induira des quantités énormes de déblais. Que comptez-vous faire de cela ?

- *Réponse de SNCF Réseau : Nous travaillons sur cette problématique avec les cofinanceurs dans le cadre d'une démarche certifiée Développement Durable. Nous prévoyons de réutiliser au maximum les matériaux et notamment les déblais. Par exemple, selon les caractéristiques des sondages et des types de tunnels les études ont pour objectif d'avoir une vision la plus précise possible des éléments réutilisables ou non, les volumes inutilisables, ... Nous travaillons actuellement à réaliser l'inventaire des solutions de réutilisation. Il sera possible d'apporter des réponses à vos questions une fois ces études réalisées.*

Intervenant qui ne s'est pas présenté

Concernant la longueur des tunnels : cela découle d'une nécessité technique ou est-ce pour camoufler les lignes ?

- *Réponse de SNCF Réseau : certaines contraintes physiques induisent un passage en souterrain car les pentes d'une voie ferrée ne doivent pas dépasser certaines valeurs. Or sur certains tronçons le relief nécessite de passer en souterrain. Par ailleurs, dans certains secteurs, les impacts en surface sont tellement forts qu'il est préférable de réaliser un tunnel. Au cours de la concertation 2011 des demandes ont été faites pour un passage en tunnel dans des secteurs définis.*

Intervenant qui ne s'est pas présenté

L'emplacement de la gare Ouest Alpes Maritimes est loin de Sophia-Antipolis. Il me semble que le tracé proposé traverse la zone des Clausonnes sur laquelle un projet d'aménagement est en cours. Je constate l'absence d'articulation.

- *Réponse de SNCF Réseau : le choix d'un site de gare dépend entre autres des fonctionnalités que celle-ci peut apporter. Le dossier de synthèse de phase 1 étaye ces aspects. La localisation d'une gare à l'Ouest des Alpes-Maritimes répond notamment à l'opportunité de positionner une gare en interaction avec la ligne Cannes - Grasse pour*

améliorer la desserte TER. De nouvelles demandes ont été formulées par les élus, les réflexions et études permettant de répondre à ces demandes sont en cours. La concertation portera sur les différents scénarios d'implantation de la gare OAM.

Jacques MOLINARI - GIR MARALPIN

Un atelier gare qui était engagé a été interrompu par le préfet de région. Au COTER des Alpes-Maritimes, les 4 associations concernées se sont concertées pour rédiger une demande portant sur la création de 3 ateliers : environnement, fonctionnalités du réseau et gare – sous la forme de l'atelier saturation ferroviaire. Cette demande ne figure pas dans le compte rendu du COTER, cette requête reste sans suite. Il est nécessaire de conduire un travail approfondi sur les gares

- *Réponse de SNCF Réseau : nous prenons acte de votre remarque. Cela pourra faire l'objet d'un travail spécifique au cours de la concertation de l'automne, si cette modalité est validée par le COPIL à venir. Nous vous proposons de passer à l'atelier participatif géographique si vous en êtes d'accord puisque vous avez des sensibilités locales à exprimer.*

Patrick PENEL - HARPS

Si on prend en compte ce qui a été évoqué au cours de ces échanges, la séance du jour ne peut être la dernière.

- *Réponse de SNCF Réseau : nous ne travaillerons pas aujourd'hui sur les tracés, comme convenu dans l'ordre du jour.*
- *Vous disposez des éléments (atlas) qui permettent de prendre connaissance de l'analyse réalisée et utilisée par SNCF Réseau pour l'élaboration des tracés. Vous disposez de près de trois mois pour affiner votre connaissance à partir de ces documents et préparer la phase de porter à connaissance des tracés. Il est possible d'envisager la mise en place d'un atelier centré sur les différents scénarios de tracés et de gares au cours de la concertation de cet automne.*

Isabelle RAULT - Fédération Française du Paysage

La stratégie d'aménagement sur l'ensemble du parcours nous intéresse et nous souhaitons la connaître, afin d'analyser la prise en compte environnementale des unités paysagères. Nous disposons de pistes et de réflexions autour des questions paysagères. Nous sommes vigilants au traitement des remblais / déblais et leurs impacts paysagers

- *Réponse de SNCF Réseau : la démarche proposée consiste à moduler l'approche du paysage en fonction des enjeux du territoire. Il n'y a donc pas à ce stade de stratégie globale. L'objectif est de prendre en compte les différents atouts et inconvénients des différents scénarios de tracés et de gares.*

Philippe Quevremont, garant de la concertation - CNDP

Chaque sujet de gare est étudié différemment à partir d'une approche territoriale. Concernant l'atelier EDD et ses suites, je vous invite à relire ces documents et à les analyser. Nous prenons note d'une demande de poursuite du travail en atelier avec les tracés.

Intervenant qui ne s'est pas présenté

Nous avons compris qu'il fallait présenter les éléments de tracés aux élus avant nous. Nous pouvons le comprendre mais c'est frustrant. Nous travaillerons à la rentrée en atelier. Dans l'été nous pouvons travailler entre nous. Si les tracés nous sont adressés le plus tôt possible nous pourrions confronter nos analyses avec le vôtre. Nous travaillerons pour être en mesure d'avoir échanges riches à la rentrée. Nous saluons le fait que des réunions à l'échelle territoriale ont été tenues mais l'organisation a été complexe. Aujourd'hui il n'est pas question d'un projet le LGV, il s'agit de morceaux de ligne. Nous souhaitons des ateliers territoriaux avec des thématiques de « gare » de « fonctionnalités » et parallèlement des « thématiques environnementales »

- *Réponse de SNCF Réseau : le site internet est disponible pour formuler vos besoins et vos propositions pour la concertation de la rentrée (ateliers autour des questions de gares, fonctionnalités, environnement...). Pour rappel : la démarche de concertation proposée devra être validée en Comité de Pilotage.*

Francine Begou Pierrini – GADSECA

Est-ce que la commune de Biot a été rencontrée ?

- *Réponse de SNCF Réseau : les élus de Biot ont bien été rencontrés.*

Intervenant qui ne s'est pas présenté

L'accès aux documents sur le site internet est trop complexe. Il est nécessaire d'améliorer ce point.

- *Réponse de SNCF Réseau : votre remarque sera prise en considération dans la mesure du possible car le volume d'informations à transmettre est important et il faut toujours un ordre lexicographique.*

5. Suites de l'atelier

- + Synthèse de l'atelier n°2
 - Transmission du support de présentation aux participants.
- + Livret 3 → Enseignements des ateliers « Saturation ferroviaire » et « Environnement et Développement Durable »
- + Modalités de contributions au Livret 3 par les participants
 - Envoi d'un cahier d'avis à compléter pour enrichir la seconde partie du livret 3
 - Avis sollicité sur :
 - Votre point de vue sur la méthode et les critères d'analyse mis en place par SNCF Réseau pour prendre en compte les enjeux environnementaux et du développement durable dans le cadre du projet ;
 - Votre point de vue sur la pertinence, la cohérence et l'efficacité de cette approche, appliquée aux différents types de territoires concernés par le projet ;
- + Les différentes contributions seront reprises in extenso dans le livret dès lors qu'elles respectent en longueur le canevas prévu. A défaut elles pourront être diffusées sur le site internet.
- + Date limite de retour des cahiers d'avis : 29 juillet 2016

FIN DU DOCUMENT

SNCF Réseau
Direction régionale Provence-Alpes-Côte d'Azur
Mission LNPCA
Les Docks – Atrium 10.5
10 Place de la Joliette - BP 85404
13567 MARSEILLE CEDEX 02

